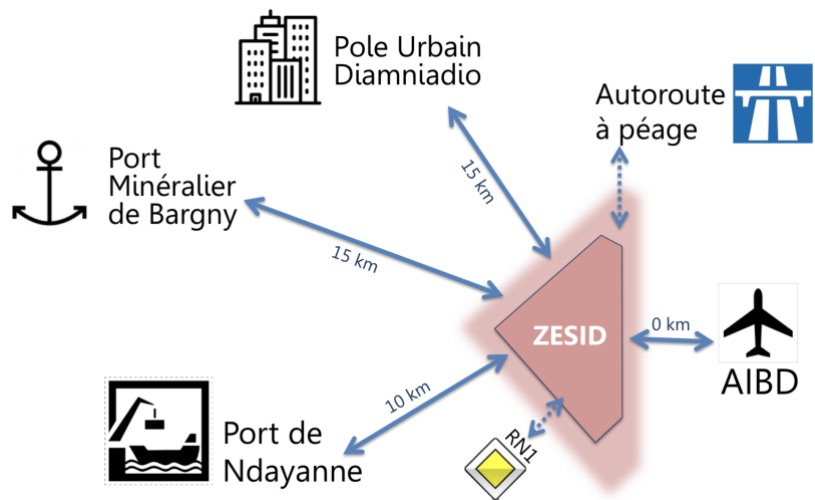


Pays	Sénégal
Nom de la zone	Zone Economique Spéciale Intégrée de Diass (ZESID)
Indicateurs clés	
Dynamique de développement	Faible
Qualité de l'information disponible	Moyenne
Caractéristiques générales	
Degré d'opérationnalité de la zone	Opérationnelle
Date de création	Décret n° 2017 – 932 du 09/05/2017
Adresse internet	https://investinsenegal.com/zones-economiques/
Gouvernance, financement	
Organisme de tutelle	
Organisme gestionnaire	Administrateur : APIX SA
Origine et montant des financements	Développée par Teyliom Logistics (pour la première phase).
Caractéristiques physiques	
Configuration générale	



Autres caractéristiques spécifiques	Superficie : 718 ha
Conditions d'accès	Port maritime le plus proche : Dakar Zone située à 45 km de Dakar Mitoyenne du nouvel Aéroport International Blaise Diagne Accès facilité par la nouvelle Autoroute à péage
Activités	
Spécialisation sectorielle de la zone	Activités éligibles Industrie, Agrobusiness, TIC, Tourisme, Activités portuaires, Offres de services médicaux, Services
Principales activités des entreprises de la zone	
Entreprises implantées dans la zone	La Zesi peine à connaître un déploiement effectif. Au-delà des contingences socioéconomiques, les obstacles juridiques à ce déploiement résultent principalement de l'imprécision du cadre de gouvernance de la zone initialement fixé par la loi. il faudrait

	arriver à réduire les coûts d'électricité pour permettre aux entreprises d'être plus compétitives.
Nombre d'emplois permanents	
Conditions d'installation, fiscalité	
Conditions à remplir par les entreprises	Dédier 60% du chiffre d'affaires à l'exportation Investissement minimum de 100 millions de FCFA 150 emplois directs durant la 1ère année d'exercice
Fiscalité	<p>Les entreprises exonérées sont celles dites de la zone A. Elles sont soumises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un impôt sur les sociétés de 15% sur leur bénéfice imposable déterminé conformément aux dispositions du Code Général des Impôts ; ▪ une taxe supplémentaire de 3% est appliquée sur le chiffre d'affaire réalisé au niveau local ; <p>Elles sont exemptées de tous autres droits :</p> <p>Exonération des droits de douane sur les équipements et matières premières ; Admission en franchise de tout droit de douane taxes fiscales</p>
Autres avantages accordés aux entreprises de la zone (prix de l'électricité,...)	<p>Possibilité d'employer du personnel de nationalité étrangère et sénégalaise pour les entreprises étrangères Possibilité de conclure des contrats à durée déterminée pendant cinq (05) ans Libre transaction en devises étrangères dans la ZESI sans délais/restrictions.</p>

Date de dernière mise à jour de la fiche : 11/10/2021

Principales sources :

http://www.unido.or.jp/files/2.-Mr.-Mara_APIX.pdf

<https://www.africa-bi.com/fr/article/analyses/senegal-exclusif-aliou-mara-administrateur-delegue-des-zones-economiques-speciales-a-l-apix-l-une-des-vocations-recherchees-au-niveau-des-zes-c-est-de-reequilibrer-notre-balance-commerciale>

[https://www.enquetepius.com/content/zlecaf-processus-d'industrialisation-ces-défis-qui-attendent-les-etats-avec-les-zones](https://www.enquetepius.com/content/zlecaf-processus-d-industrialisation-ces-defis-qui-attendent-les-etats-avec-les-zones)

<https://www.espacedev.sn/mer-15072020/economie/jencourage-le-secteur-prive-national-investir-dans-les-zes-amadou-hott>

<http://senegal-emergent.com/fr/plateforme-industrielle-integree-de-diamniadio>